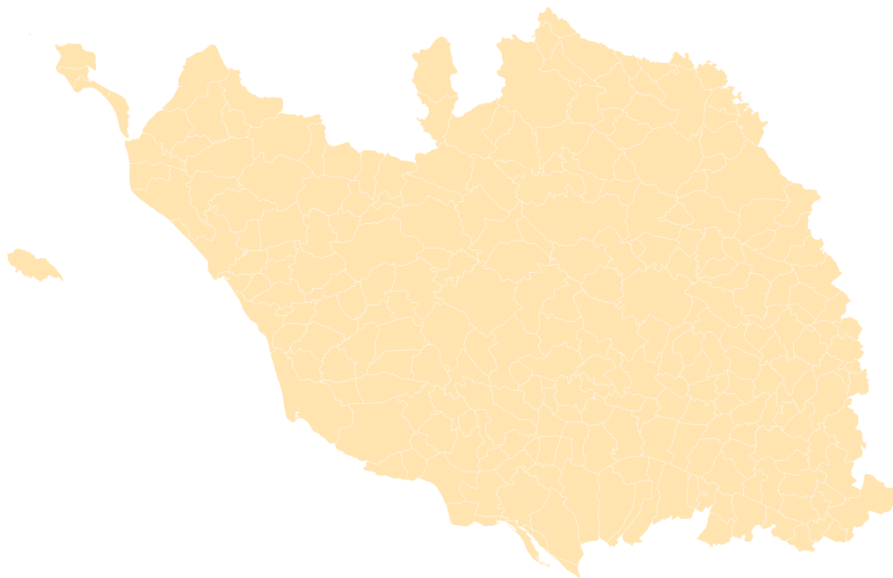


### Vendée



#### A qui s'adresse ce document ?



Cette fiche d'information est à destination de tous les professionnels chargés de l'accompagnement de personnes hébergées vers le logement.



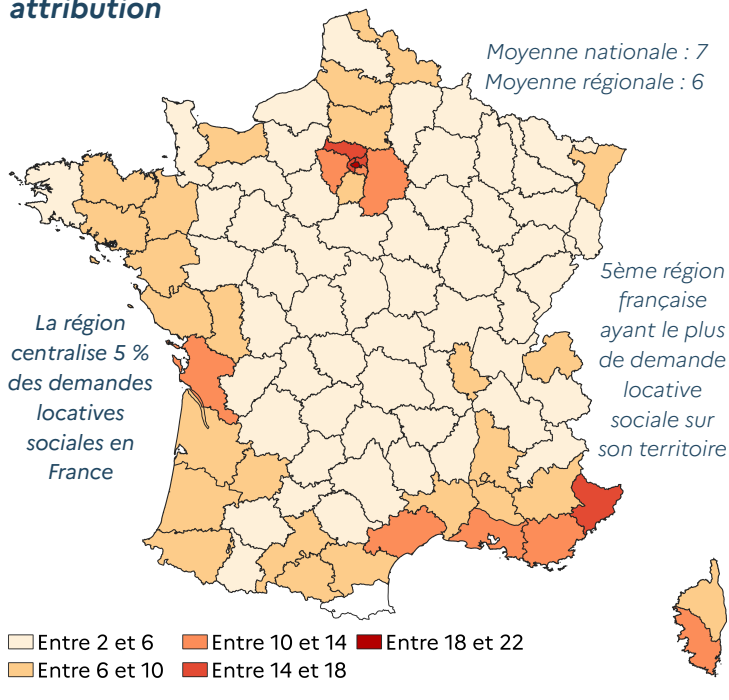
Elle est mise à jour tous les ans par les services de l'État en région.



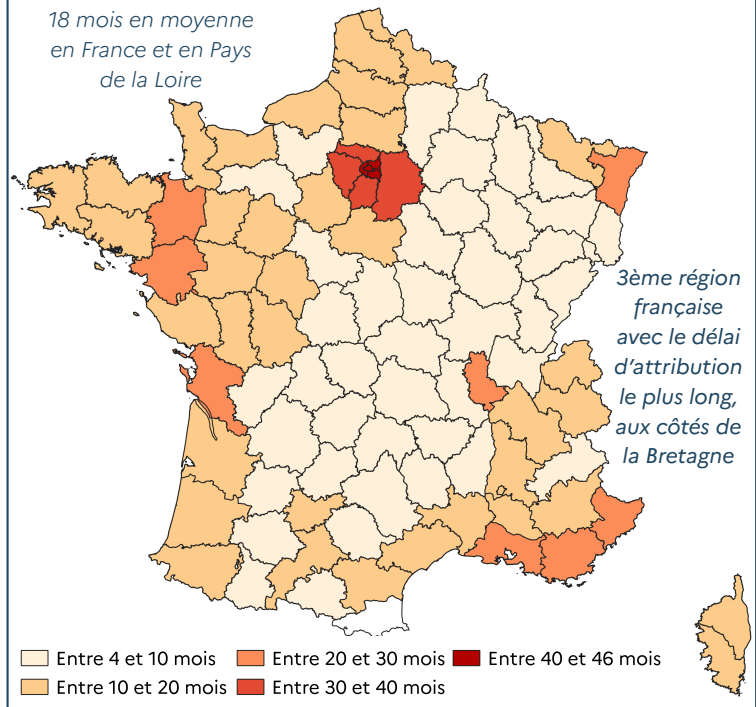
Elle vise à rassembler les données statistiques sur la situation de l'accès aux logements sociaux afin d'outiller les accompagnants dans leurs échanges sur les choix d'installation des personnes concernées au sein du département.

# Situation régionale

## Nombre de demandes en cours pour une attribution



## Délai moyen d'attribution d'un logement social

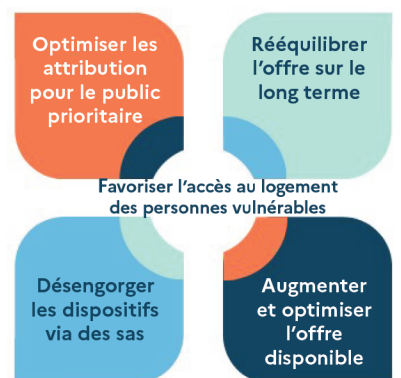


## Stratégie régionale d'accès au logement social

En Pays de la Loire, les réfugiés font partie des 4 publics les plus prioritaires pour accéder à un logement social, aux côtés des ménages prioritaires DALO, des sortants d'hébergement et des victimes de violence conjugale.

Un objectif de mobilisation de logements en faveur des bénéficiaires de la protection internationale est fixé chaque année : il était de 1 266 en Pays de la Loire en 2024.

Le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR), déployé sur la région, permet d'accompagner les réfugiés vers l'emploi et le logement pendant 24 mois maximum.



## Zoom sur le public « réfugiés » en Pays de la Loire

Département	Nombre de demandes en cours des réfugiés	Part des réfugiés sur le total des demandes	Nombre d'attributions effectuées vers les réfugiés	Part des réfugiés sur le total des attributions
Loire-Atlantique	751	1,3 %	382	4,9 %
Maine-et-Loire	224	0,8 %	127	2,1 %
Mayenne	78	1,1 %	82	4,9 %
Sarthe	55	0,4 %	104	2,8 %
Vendée	155	0,9 %	115	4,5 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 263</b>	<b>1,0 %</b>	<b>810</b>	<b>3,7 %</b>

# Conseils

## → 1ère étape : le dépôt d'une demande de logement social (DLS)

Toute personne **en situation régulière et permanente** sur le territoire français peut faire une DLS, sous réserve d'avoir des revenus inférieurs aux plafonds d'accès au logement social.

### Pièces justificatives :

- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité (**liste des titres de séjour valables**) pour toute personne majeure à reloger ;
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n-2 ;
- **Pour les BPI**, tout document justificatif des ressources perçues.

### Modalités de dépôt :

<b>En ligne</b>	<b>Sous format papier</b> en remplissant le <b>formulaire CERFA</b> et en le déposant auprès de l'un <b>des partenaires</b> (bailleur social, Action Logement Services, DDETS ou CCAS)	<b>Sur place directement</b> , à l'une des agences d'un bailleur social, d'Action Logement Services, DDETS ou CCAS ( <b>voir les adresses</b> )
-----------------	--	---

### Points d'attention :

- La demande de logement social est à renouveler **tous les ans** (1 mois avant la date d'expiration), au risque de perdre l'antériorité de votre demande ou le bénéfice d'autres démarches (contingent préfectoral, DALO).
- **Élargir un maximum** les communes demandées, pour augmenter les chances d'obtenir un logement
- **Mettre à jour la demande de logement social et y ajouter les pièces justificatives à chaque changement de situation** (état civil, situation professionnelle, numéro SIRET employeur, ressources, avis d'imposition, typologies et secteurs recherchés...), dès que la demande de réunification familiale a été acceptée, **au minimum tous les 3 mois avec les dernières ressources mensuelles et à chaque changement de coordonnées** (téléphone, e-mail).
- Seules les ressources des membres du foyer présents sur le territoire sont pris en compte.
- **ATTENTION :** Le **refus** d'une proposition de logement, sans motif légitime, peut entraîner la **radiation** de votre demande de contingent préfectoral ou le bénéfice de la priorité DALO.
- **Conserver bien votre numéro unique départemental** (NUD) afin que les partenaires de votre département puissent accéder à votre demande.

## → 2ème étape : demande de contingent

<b>Contingent préfectoral :</b>	<b>Contingent des communes :</b>	<b>Contingent Action Logement (location choisie) :</b>
<b>Conditions :</b> avoir une DLS active, remplir l'un des <b>critères de priorité</b> et avoir élargi sa DLS à plusieurs communes.	Il n'existe aucune commune en Vendée disposant d'un contingent.	<b>Public éligible :</b> se référer au <b>point 7 des conditions générales d'utilisation</b> de la plateforme AL'in. Sont notamment éligibles les salariés du secteur privé et les personnes reconnues DALO (salarié ou demandeur d'emploi bénéficiant de l'ARE).
Signalement à opérer par un travailleur social ou un bailleur social par le biais de <b>fiche de signalement</b> auprès de la DDETS.	Se faire connaître auprès de la mairie de la commune souhaitée.	<b>Modalités :</b> création d'un <b>compte sur la plateforme AL'in</b> (se connecter sur AL'in avec son numéro unique départemental pour créer un compte et accéder aux offres disponibles).
<b>Renseignements :</b> <b>ddets-commission-relogement@vendee.gouv.fr</b> 02 51 36 75 12	Les points de cotation s'ajoutent automatiquement lors de la création de la demande.	<b>Renseignements :</b> <b>formulaire de contact / 0970 800 800</b> (centre de relation clients, appel non surtaxé)

## → Rappel : le cas particulier du recours DALO

**Conditions :** remplir les conditions d'accès au logement social (régularité au séjour), être dans **l'une des situations** prévues par la loi et **avoir accompli des démarches préalables** (dépôt d'une DLS obligatoire, demande de contingent préfectoral).

**Modalités de dépôt :** **Sous format papier** en remplissant le **formulaire CERFA** et **en le déposant, accompagné des pièces justificatives à la DDETS.**

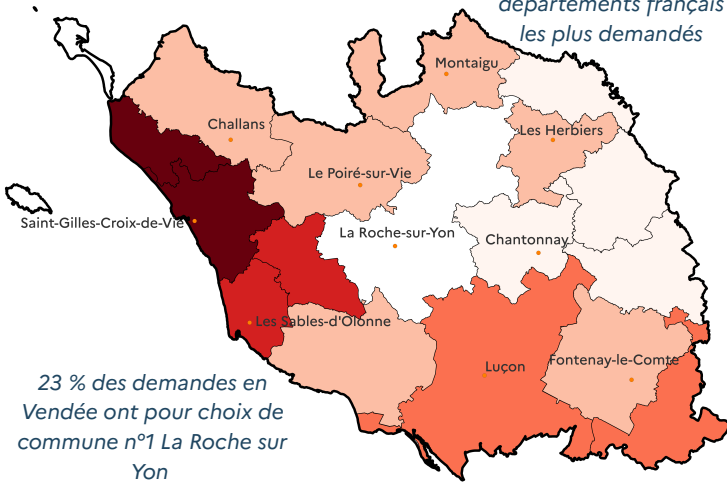
Les ménages peuvent se faire aider pour la constitution de leur dossier DALO par un travailleur social du Département, le CCAS de la commune ou l'une des associations suivantes : AREAMS, VISTA, SOLIHA ou Habitat et Humanisme.

**ATTENTION :** bien mettre à jour la DLS avant le dépôt du dossier DALO ; créer un **compte sur la plateforme AL'in** dans le cas où vous êtes demandeur d'emploi et que vous avez obtenu votre reconnaissance DALO.

# Situation départementale

## Nombre de demandes en cours pour une attribution

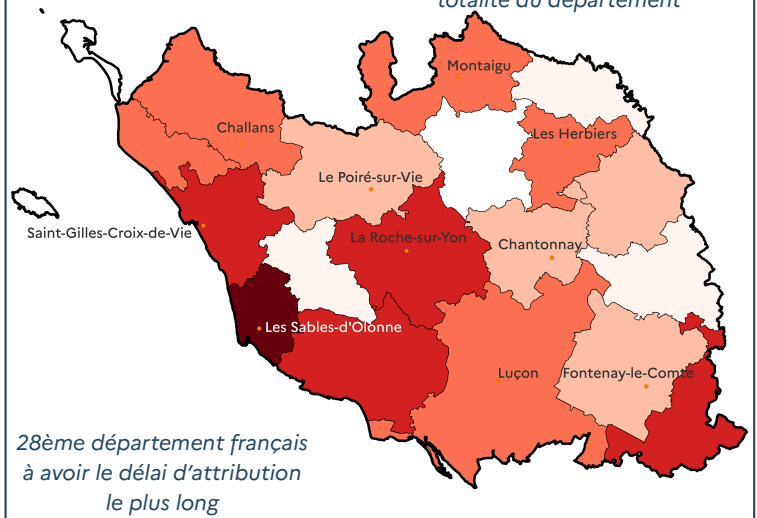
Au rang 43/101 des départements français les plus demandés



- Entre 3 et 5
- Entre 5 et 7
- Entre 7 et 9
- Entre 9 et 11
- Entre 11 et 13

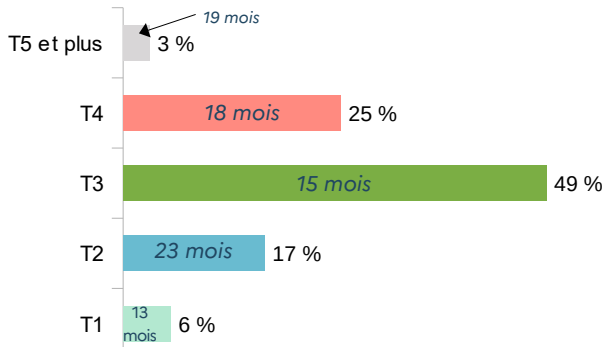
## Délai moyen d'attribution d'un logement social

17 mois en moyenne sur la totalité du département



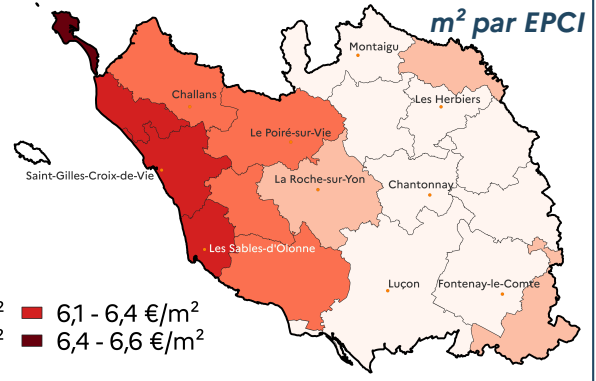
- Entre 10 et 13 mois
- Entre 13 et 15 mois
- Entre 15 et 18 mois
- Entre 18 et 21 mois
- Entre 21 et 24 mois

## Typologie des logements dans le parc social et délai moyen d'attribution par typologie de logement



358 logements sociaux pour 10 000 habitants : couverture inférieure au chiffre national (785)

## Montant des loyers dans le parc social au m<sup>2</sup> par EPCI



- 5,3 - 5,6 €/m<sup>2</sup>
- 5,6 - 5,8 €/m<sup>2</sup>
- 5,8 - 6,1 €/m<sup>2</sup>
- 6,1 - 6,4 €/m<sup>2</sup>
- 6,4 - 6,6 €/m<sup>2</sup>

EPCI	Nombre de logements sociaux (1)	Taux de mobilité (2)
Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	1 192	6 %
Terres de Montaigu	1 228	7,3 %
Les Sables d'Olonne Agglomération	2 253	6 %
Challans-Gois Communauté	1 269	7,9 %
Vendée Grand Littoral	586	6,8 %
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	767	6,1 %
Pays de Fontenay-Vendée	1 661	9,3 %
Vie et Boulogne	1 391	9,6 %
Sud Vendée Littoral	1 528	8,6 %
Ile de Noirmoutier	258	7,4 %
Océan Marais de Monts	529	8,3 %

EPCI	Nombre de logements sociaux (1)	Taux de mobilité (2)
Pays de Chantonnay	751	10 %
Pays de la Châtaigneraie	492	11,8 %
Pays de Pouzauges	629	7,8 %
Pays des Achards	409	5,2 %
Vendée, Sèvre, Autise	360	6,3 %
La Roche sur Yon - Agglomération	8 179	8 %
Pays des Herbiers	1 067	8,1 %
Pays de Mortagne	1 025	10,3 %

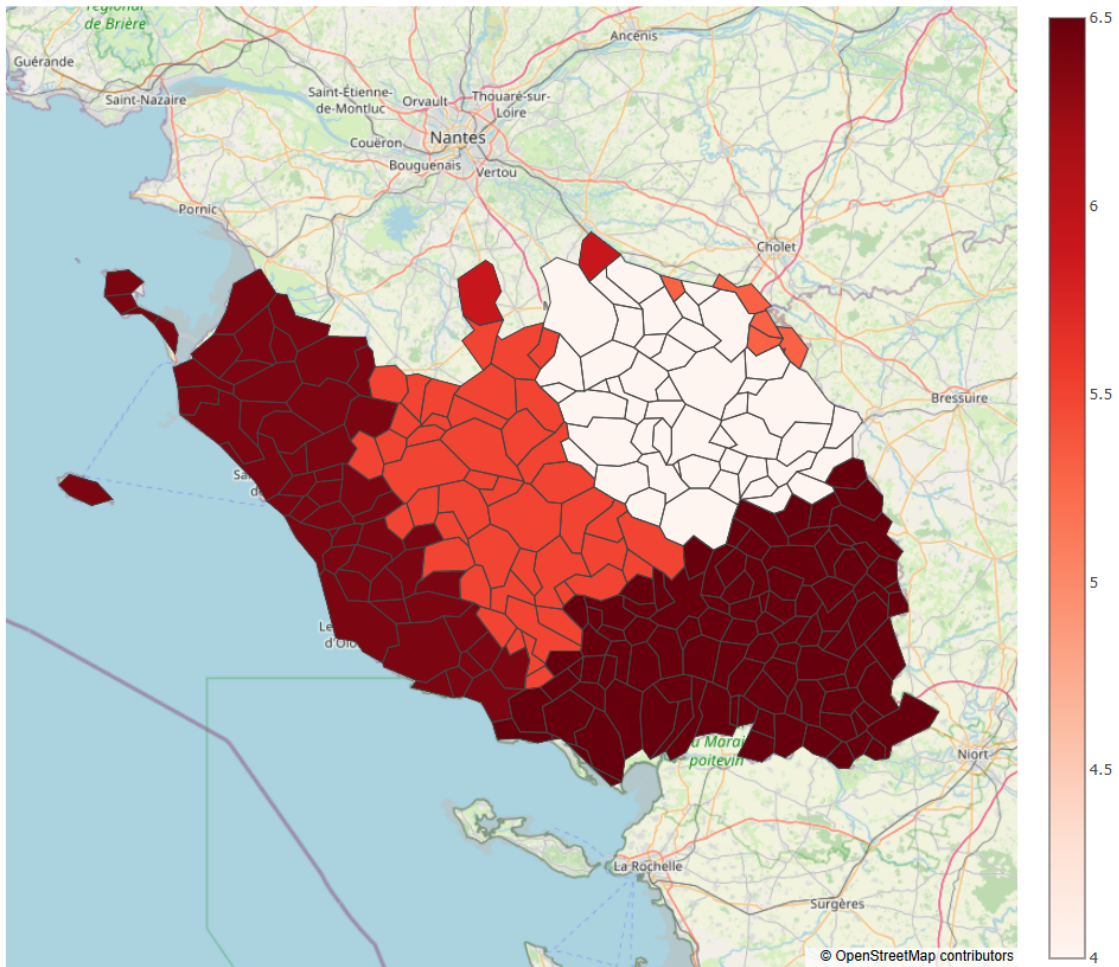
(1) Est comptabilisé l'ensemble du parc social, y compris les logements vacants, vides ou pris en charge par les associations.

(2) Est défini comme le nombre de logements ayant été libérés par l'ensemble de ses occupants durant une année N divisé par le nombre de logements loués au 1er janvier de l'année N.

## Emplois



Les zones avec un taux de chômage faible sont en besoin de main d'œuvre (zone claire)



Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle (2ème trimestre 2025)  
Source INSEE

# Situation départementale

## Mobilités



Réseau régional  
30 lignes de trains TER  
Lignes TGV  
129 gares



Carte mobi

## Emplois



Recherches :  
-Préparateur de commande  
-Agent d'entretien



Météo de l'emploi

## Éducation



12 Lycées publics  
34 collèges publics  
297 écoles



Carte interactive

## Santé



7 centres hospitaliers  
122 médecins généralistes  
pour 100 000 habitants

Inférieur à la  
moyenne nationale  
(147)



Carte interactive